

*Impôt sur le revenu—Loi*

des escrocs de cette espèce. En 1984, dans la moitié des cas où les contribuables ont eu recours à des escompteurs pour une déclaration qui comportait un crédit d'impôt pour enfants, ceux-ci leur ont fait perdre au total 20 millions de dollars. Cet argent, auquel ils avaient droit, est allé enrichir quelque usurier légitime. Lorsque nous avons étudié le projet de loi C-83 concernant la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, nous aurions dû interdire cette pratique et empêcher quiconque de profiter des Canadiens qui sont dans la misère. Le gouvernement devrait revenir sur cette mesure et présenter en ce sens un nouveau projet de loi que nous nous empresserions d'appuyer.

• (1800)

La députée de Vancouver-Est (M<sup>me</sup> Mitchell), première de notre parti à intervenir dans le débat sur le projet de loi C-11, a longuement parlé dans son discours des enfants canadiens. Elle nous a exhortés à combler leurs besoins. Un des moyens de subvenir à leurs besoins c'est de veiller à ce que leurs parents aient un revenu suffisant, ce qui leur permettra de nourrir sainement leurs enfants, de leur donner un foyer décent et chaud, ainsi que tout le nécessaire sur le plan financier pour leur permettre de grandir et de devenir de bons Canadiens. Le revers de la médaille est que si les parents ne disposent pas de ces instruments financiers, ce sont les enfants qui en souffrent, car ils seront mal nourris et mal vêtus pour les protéger convenablement contre les éléments. Par conséquent, ils ne sauront devenir des citoyens productifs quand ils auront atteint l'âge adulte. La politique du gouvernement a généralement nui aux enfants et aux familles. Elle a généralement aggravé le problème au lieu de l'atténuer.

Je voudrais citer quelques exemples à cet égard. On a calculé que la désindexation partielle des allocations familiales entraînera une réduction réelle dans vingt ans du soutien accordé par le gouvernement aux enfants et aux familles. Nous savons ce qu'il est possible d'acheter avec un dollar aujourd'hui, et que dans dix ans nous achèterons encore moins avec ce dollar, du fait de l'inflation. On prévoit aussi que dans vingt ans, les allocations familiales ne vaudront plus que 18 \$ par mois, comparé à 31,27 \$ aujourd'hui. Le crédit d'impôt-enfants vaudra 326 \$ par enfant, au lieu des 384 \$ d'aujourd'hui et des 480 \$ de 1988. Le revenu familial maximal donnant droit à un plein crédit ne sera plus que de 13 800 \$, comparé à 26 330 \$ en 1985 et à 22 516 \$ en 1986. Notre responsabilité ne se limite pas aux temps présents. Il nous faut prévoir les répercussions de la politique du gouvernement fédéral et des partis politiques canadiens pour nos enfants et les enfants de nos enfants.

Le budget de 1985 prévoyait une diminution de 600 millions de dollars des prestations-enfants d'ici 1990, dont 55 millions au cours de la seule année 1986. Le budget de mai 1985 a supprimé la réduction de l'impôt fédéral qui constituait une forme d'allègement fiscal pour les contribuables à revenus moyen et faible. Cet allègement aurait été cette année de 50 \$ par personne ou de 100 \$ par famille. Ce budget remplaçait également l'indexation intégrale des exemptions personnelles et des tranches d'imposition par une indexation partielle.

Le budget de février 1986 instituait une surtaxe de 3 p. 100 sur l'impôt fédéral de base pour tous les contribuables, riches ou pauvres. En ce qui concerne les taxes de vente et d'accise—

des taxes qui frappent les gens à faible ou moyen revenu plus que ceux des quintiles supérieurs—le budget prolongeait une augmentation de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale qui aurait dû cesser le 31 décembre 1988. Il augmentait également les taxes de 7 p. 100 sur des choses comme les matériaux de construction, les abonnements au câble ou à la télévision payante, et de 11 p. 100 sur d'autres biens taxables. En février 1986 encore, le budget relevait la taxe de vente fédérale d'un autre point de pourcentage, ce qui frappe en particulier les petites localités et le Nord.

Le gouvernement est en faveur de l'établissement de soupes populaires partout au pays. On voit souvent des parents célibataires faire la queue à la soupe populaire parce que les prestations de l'assurance-chômage ou de l'assistance publique ne leur permettent pas de subvenir aux besoins élémentaires de leur famille. Les soupes populaires de Thunder Bay, de Vancouver ou d'ailleurs sont le symptôme d'une société malade, le symptôme du paupérisme. Le gouvernement favorise, voire encourage cette plaie sociale en n'assurant pas un revenu suffisant à tous les Canadiens et en rognant petit à petit, et en douce, sur les programmes de soutien comme les allocations familiales et les autres mesures conçues pour aider les gagne-petit et les pauvres.

Je vais prendre les quelques minutes qui me restent pour parler longuement d'une politique à laquelle je crois fermement depuis nombre d'années. Mon parti préconise une telle politique depuis l'époque du CCF. Je parle du revenu annuel garanti. Ce genre de programme peut être conçu de façon à répondre aux besoins de tous les Canadiens en leur assurant un niveau de revenu suffisant pour vivre, pour se loger, se chauffer et se nourrir. Il serait possible de le concevoir de façon à limiter les frais d'administration et à veiller à ce que cet argent parvienne à ceux qui en ont besoin sans qu'il soit nécessaire de créer une grande bureaucratie qui dépasserait tout ce qui existe actuellement. L'argent des contribuables pourrait être utilisé aux fins auxquelles il est destiné, c'est-à-dire pour aider les Canadiens qui ont besoin de l'aide des contribuables. Il pourrait s'agir d'un programme universel sans évaluation des moyens, à part celle que prévoit le régime d'imposition sur le revenu, en supposant que nous aurons enfin un régime fiscal vraiment équitable.

Les Canadiens qui toucheraient le revenu annuel garanti auraient de l'impôt à payer au-dessus d'un certain revenu. Si vous tirez un certain salaire d'un emploi à plein temps ou si vous avez d'autres sources de revenu, le gouvernement récupèrera une partie ou la totalité des prestations sous forme d'impôts. A propos de la question que j'ai soulevée avec le député conservateur qui a parlé avant moi, deux de nos programmes de soutien du revenu sont conçus d'une façon qui dissuade les gens de devenir autonomes.

Prenons le régime d'assistance sociale de l'Ontario et le cas d'une famille dite idéale de quatre personnes, soit les deux parents et deux enfants. Disons que la mère travaille à la maison et que le père cherche un emploi. Lorsque cette famille touche l'aide sociale, en plus de ce qu'elle obtient pour se loger, se nourrir et se vêtir, elle a droit au paiement des médicaments, des lunettes et des cotisations à l'OHIP. Si le père trouve un emploi dont le salaire équivaut au montant du chèque d'aide sociale, il a alors un choix à faire. Il peut décider de prendre